

# FICHE D'INSCRIPTION ECOLE PRIMAIRE

Année scolaire 2026/2027



Commune de  
Coligny

## **DOCUMENT A REMETTRE A LA DIRECTRICE DE L'ECOLE 04.74.30.11.75**

### ELEVE

Nom et Prénoms de l'enfant : .....

Date de naissance : ..... lieu de naissance : .....

CLASSE : .....

Ecole imposée par la carte scolaire : .....

### CONTACT : LES PARENTS OU RESPONSABLE LEGAL

*(Père ou Mère ou responsable légal)*

Nom : .....

Prénom : .....

Domicile : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Tél portable : .....

Mail : .....

**En cas de garde alternée**

*(Père ou Mère ou responsable légal)*

Nom : .....

Prénom : .....

Domicile : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Tél portable : .....

Mail : .....

### REGIME

**Demi-pensionnaire**

<sup>(1)</sup> remplir la fiche d'inscription

**Externe/Repas occasionnel**

<sup>(1)</sup> ne pas remplir la fiche d'inscription

**Centre de loisirs**

<sup>(1)</sup> ne pas remplir la fiche d'inscription

### ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Souscrite à l'école

<sup>(1)</sup>

Souscrite auprès d'un assureur familial

<sup>(1)</sup>

### DEMANDE DE DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE

Ecole souhaitée : ..... Classe : .....

Motif invoqué par le responsable légal : .....

Signature,

<sup>(1)</sup> cocher la case correspondante

**AVIS DE LA DIRECTRICE DE L'ECOLE DEMANDEE**

Effectif actuel :                      Effectif maximum :                      Nombre de places disponibles :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Signature

**AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE DOMICILE**

Pour les enfants ne fréquentant pas l'école imposée par la carte scolaire

FAVORABLE avec PARTICIPATION FINANCIERE de la COMMUNE de DOMICILE

- en raison
  - de l'absence : d'école
  - d'un restaurant scolaire
  - d'un accueil avant et après la classe
  - d'une scolarisation des enfants de - 3 ans
  
- de la présence d'un frère ou d'une sœur dans une école de Coligny
  
- autres motifs : (préciser lesquels)
  - \* raison médicale
  - \* obligations professionnelles des parents + absence restauration

DEFAVORABLE

- en raison de la présence d'une école, d'un restaurant scolaire et d'un accueil avant et après la classe, structures imposées lorsque les deux parents travaillent
  
- du fait de la présence d'un des deux parents au foyer

Le Maire de la Commune de domicile,

**DECISION DU MAIRE DE COLIGNY**

après avis du Maire de la commune de résidence et de la Directrice de l'école

Le Maire

ACCORDE la dérogation demandée

REFUSE la dérogation demandée

MOTIF :

ECOLE QUE DEVRA OBLIGATOIREMENT FREQUENTER L'ENFANT :

Coligny, le

Le Maire de la Commune d'Accueil,